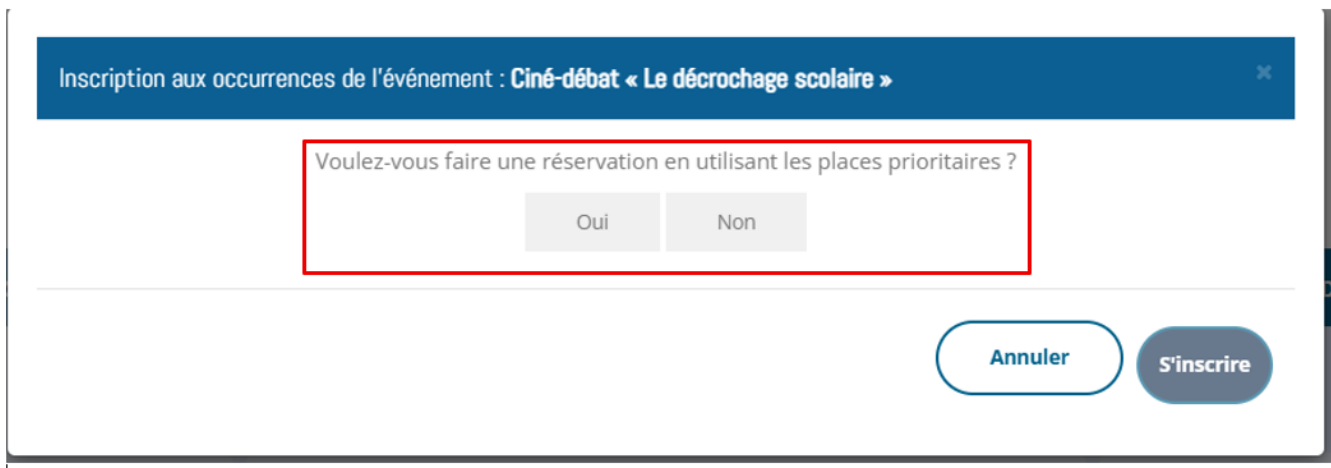


5. Un administrateur peut-il se réserver des places et les utiliser lorsqu'il fait lui-même l'inscription ?

Lors de la création d'un évènement, l'administrateur peut définir un certains nombres de places réservées/prioritaires disponibles pour l'évènement et utilisables que par les bibliothécaires. Lors de la création d'une inscription par l'administrateur, celui-ci peut choisir d'utiliser ou non les places prioritaires.

Lors de l'inscription manuelle d'un usager, le système demande à l'administrateur : « **Voulez-vous faire une réservation en utilisant les places prioritaires ?** ». L'administrateur peut alors choisir de répondre par « **Oui** » ou « **Non** » selon les règles d'accès définies pour l'évènement.



Inscription aux occurrences de l'évènement : Ciné-débat « Le décrochage scolaire »

Voulez-vous faire une réservation en utilisant les places prioritaires ?

Oui Non

Annuler S'inscrire